Décision n° 2021-1750 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 10 août 2021 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 août 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Céline BREDECHE
Adjointe à la Secrétaire générale

Annexe à la décision n° 2021-1750
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 août 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199213149	SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE DU MIDI	64 LICQ ATHEREY	2 VHF
200100650	COMMUNE DE SAINT JORY	31 ST JORY	1 UHF
200200259	REGIE EQUIPEMENTS MUNICIPAUX SPORTIFS	51 REIMS	2 UHF
200401894	GORON SA	75 PARIS 9	2 UHF
201100024	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	36 LE BLANC	1 UHF
201101197	GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	76 BONSECOURS	1 VHF
201400583	SUEZ RV SUD OUEST	24 MILHAC D'AUBEROCHE	1 UHF
201500317	D P S A ILE DE FRANCE SA	92 LA GARENNE COLOMBES	1 UHF
201600828	COMPAGNIE GENERALE DE CREDITS AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
201700307	UNITE DEPARTEMENT D'APPUI ET DE REGULATION DES EVENEMENTS	95 MAGNY EN VEXIN	1 UHF
201900294	DESMAREZ SA	44 REZE	2 UHF
202001168	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	22 TREVOU TREGUIGNEC	1 UHF